



La production bovine française emploie l'équivalent de 300 000 personnes à plein temps

Florent GUYENNET
Jean-Louis FRAYSSE
Louis MELET

SCEES - Bureau des
statistiques animales

Institut de l'élevage
Groupe d'économie
bovine

Les exploitations françaises élèvent près de 20 millions de bovins. Cette production requiert un travail total équivalent à celui de 300 000 personnes à plein temps au cours de l'année. C'est une activité très familiale : les salariés fournissent à peine 4 % du travail.

L'activité laitière est exigeante en main-d'œuvre et laisse peu de place à d'autres productions : un troupeau laitier absorbe les trois quarts du travail agricole de l'exploitation. En revanche, la conduite d'un troupeau allaitant, surtout de taille modeste, est souvent associée à de la polyculture ou à des cultures plus intensives. Les grandes étables laitières sont presque toujours sous forme sociétaire, alors que le statut d'exploitation individuelle reste la règle pour les autres élevages.

Plus le troupeau est important, plus la productivité du travail est élevée. La pratique de la stabulation entravée recule au profit de la stabulation libre, en particulier dans le système laitier. Dans le cadre du plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), l'obligation de mettre aux normes les bâtiments d'élevage pèse davantage sur les exploitations laitières intensives, nombreuses dans l'Ouest, que sur les unités allaitantes.

L'enquête cheptel bovin a dénombré en 1998 dans les exploitations agricoles françaises près de 20 millions de bovins, répartis dans 283 500 élevages. Parmi ceux-ci, 40 % sont des élevages dits « laitiers » et 40 % des élevages dits « allaitants » (encadré p. 28).

La production laitière française est plus représentée dans la moitié nord du pays, alors que la production allaitante est plus localisée dans la moitié sud. Le Grand Ouest accueille 45 % des exploitations dites « laitières », tandis que plus d'un tiers des élevages « allaitants » sont

situés dans le Sud-Est ou Sud-Ouest. Dans les bassins de production du Nord et de l'Est, la production bovine est nettement moins développée (carte 1).

L'élevage laitier « type » possède entre 20 et 40 vaches. À l'inverse, la majeure partie des troupeaux allaitants sont de taille moindre : près de la moitié d'entre eux détiennent moins de 20 vaches. Un seul bassin de production, le « Centre allaitant », dispose de troupeaux en moyenne plus importants qu'ailleurs.

Le mouvement de concentration et de spécialisation, qui marque depuis longtemps l'histoire de l'élevage bovin français, s'est poursuivi ces dernières années (encadré p. 30).

Plus de 540 000 actifs permanents travaillent sur les exploitations agricoles détenant des bovins. Toutes activités confondues, ils représentent une main-d'œuvre équivalant à 420 000 UTA (encadré ci-contre). Les élevages laitiers emploient 47 % de cette main-d'œuvre, les élevages allaitants 36 %.

Sur les exploitations agricoles bovines, plus de neuf personnes actives sur dix se consacrent effectivement, plus ou moins, à l'activité bovine. Au total, cette activité mobilise environ 7 UTA sur 10. La production bovine française emploie ainsi l'équivalent de 300 000 personnes à plein temps sur les exploitations (tableau 1).

Mais le travail consacré à l'activité bovine par les actifs agricoles permanents varie beaucoup avec le type d'élevage, sa taille et sa localisation géographique.

La main-d'œuvre en agriculture

*Pour appréhender la notion de main-d'œuvre, il existe plusieurs indicateurs. Le plus immédiat recense les actifs permanents des exploitations agricoles. Un **actif permanent** est une personne qui participe régulièrement aux travaux agricoles tout au long de l'année, qu'il s'agisse du chef d'exploitation, d'un coexploitant, d'un membre de la famille ou d'un salarié.*

*Plus précise, la notion d'**unité de travail annuel (UTA)** rend compte du temps de travail effectué. Une UTA correspond au travail fourni par une personne à plein temps pendant une année.*

Cette étude utilise un rapport entre ces deux unités de main-d'œuvre : le nombre d'UTA bovine par actif permanent. Compris entre 0 et 1, ce « taux d'activité » ou « taux de travail » renseigne sur le temps que les actifs agricoles consacrent en moyenne à l'atelier bovin. Plus ce ratio est proche de 1, plus les actifs sont « spécialisés » dans cette activité, puisqu'ils y consacrent l'essentiel de leur temps. À l'inverse, plus ce ratio est faible, plus l'élevage bovin a de chances d'être une activité parmi d'autres, à laquelle les actifs ne consacrent qu'une petite partie de leur temps.

Typologie et zonage des élevages bovins

Dans cette étude, pour analyser les résultats de l'enquête sur le cheptel bovin de 1998, les exploitations agricoles détenant des bovins ont été réparties en trois catégories : élevage laitier, élevage allaitant, autre élevage. Cette partition permet de décrire des réalités différentes :

** Les élevages dits « laitiers » sont ceux où les vaches laitières sont plus nombreuses que les vaches nourrices et où elles représentent plus du tiers des bovins de l'exploitation.*

** Les élevages dits « allaitants » correspondent, au contraire, aux exploitations où le nombre de vaches allaitantes dépasse l'effectif de vaches laitières, tout en représentant plus du tiers du nombre total de bovins.*

** Les « autres » élevages sont ceux qui n'appartiennent à aucune des deux catégories précédentes. Ils forment un groupe plus hétérogène : exploitations possédant des animaux d'élevage ou maigres, des animaux en engraissement, des veaux de boucherie en batterie ou non, d'autres jeunes bovins d'élevage et de pré-engraissement. Ce groupe est constitué pour moitié d'exploitations bovines orientées vers l'élevage et l'engraissement, et pour moitié d'exploitations laitières ou allaitantes peu spécialisées, qui gardent en élevage une part très importante de leurs produits.*

D'après l'enquête structure de 1997, parmi les exploitations bovines (c'est-à-dire possédant au moins un

bovin), 38 % détenaient exclusivement des vaches laitières (exploitations dites « laitières pures »), 47 % exclusivement des vaches allaitantes (exploitations dites « allaitantes pures »). Les autres (15 %) étaient des exploitations « mixtes », c'est-à-dire possédant à la fois des vaches laitières et allaitantes.

Seuls les élevages laitiers et allaitants sont analysés dans cette étude. La catégorie « autres élevages » apparaît en effet trop hétérogène pour que son analyse soit pertinente.

Les structures et les conditions d'élevage varient selon les régions. Cette étude utilise un zonage géographique employé par l'Institut de l'élevage pour caractériser les grands bassins de production bovine :

** Grand Ouest : Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes ;*

** Centre allaitant : Limousin, Bourgogne, Auvergne, Centre ;*

** Sud-Est et Sud-Ouest : Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes ;*

** Est : Franche-Comté, Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne ;*

** Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie.*

Les principales différences qui apparaissent entre ces bassins de production sont analysées.

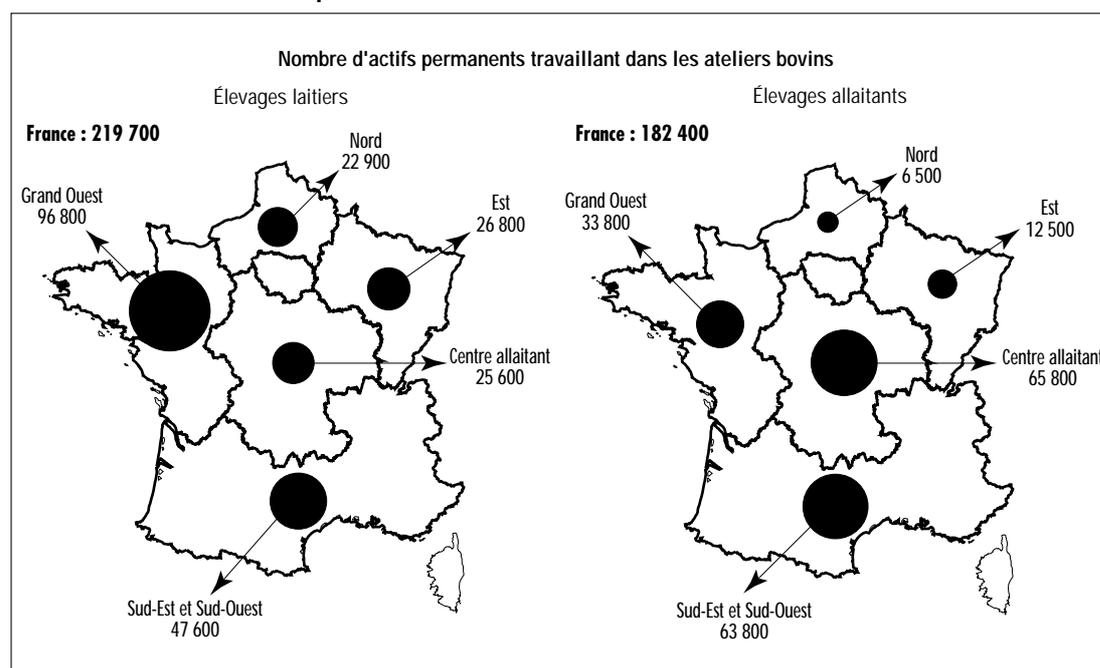
Une main-d'œuvre laitière plus spécialisée

L'activité laitière demande qualitativement et quantitativement plus de main-d'œuvre que l'activité allaitante. Non seulement les actifs permanents « laitiers » sont plus nombreux, mais près des trois quarts d'entre eux consacrent plus de la moitié de leur temps à l'activité

bovine, contre la moitié seulement en production allaitante. Le taux de travail dans l'atelier bovin est donc logiquement plus élevé en élevage laitier qu'en élevage allaitant : 0,69 contre 0,56 UTA par actif permanent (tableau 2). Le chef d'exploitation consacre personnellement aux bovins les trois quarts de son temps dans les exploitations laitières, contre 62 % dans les exploitations allaitantes. La famille

Cartes 1

Plus de 40 % des actifs permanents « laitiers » travaillent dans le Grand Ouest



Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Tableau 1

Sur les exploitations bovines, l'élevage mobilise 70 % de la main-d'œuvre totale

Quantités et %

	Élevages laitiers		Élevages allaitants		Autres élevages		Ensemble	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Nombre d'élevages	113 500	40	113 100	40	56 900	20	283 500	100
Superficie (millier d'ha)	6 920	42	6 280	39	3 081	19	16 281	100
Cheptel (millier de têtes)								
Total bovins	8 176	41	7 069	36	4 478	23	19 723	100
Dont vaches laitières	3 725	85	122	3	521	12	4 369	100
vaches allaitantes	248	6	3 174	81	528	13	3 950	100
Main-d'œuvre (millier d'UTA)								
Main-d'œuvre totale des exploitations	200	47	150	36	73	17	423	100
Main-d'œuvre des ateliers bovins	151	50	102	34	48	16	301	100
Dont familiale	146	50	99	34	45	16	290	100
Ratio (en %)								
UTA bovines/UTA totales	75	///	68	///	66	///	71	///
UTA familiales/UTA bovines	97	///	96	///	94	///	96	///

Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

L'intensification de l'élevage bovin depuis trente ans

Au cours des trente dernières années, l'élevage bovin est une activité qui s'est concentrée et spécialisée sur les exploitations agricoles. De 1970 à 1997, en effet, le nombre d'exploitations détenant des bovins s'est fortement réduit, passant de plus d'un million à 310 000. Le rythme de diminution est plus élevé que celui de l'ensemble des exploitations agricoles et résulte d'un double phénomène : la disparition des exploitations et l'abandon de l'activité d'élevage par des entreprises pérennes. Dans le même temps, le nombre total de bovins n'a que peu diminué : - 5,8 % en 30 ans (graphique 1). Ainsi, le nombre moyen de bovins par élevage est passé de 20 à plus de 64. Il en est de même pour la SAU par exploitation qui, de 23 ha en 1970, s'élève à plus de 55 ha en 1997. En outre, durant cette même période, le chargement brut bovin par hectare de SAU s'est intensifié, passant de 0,9 à 1,2.

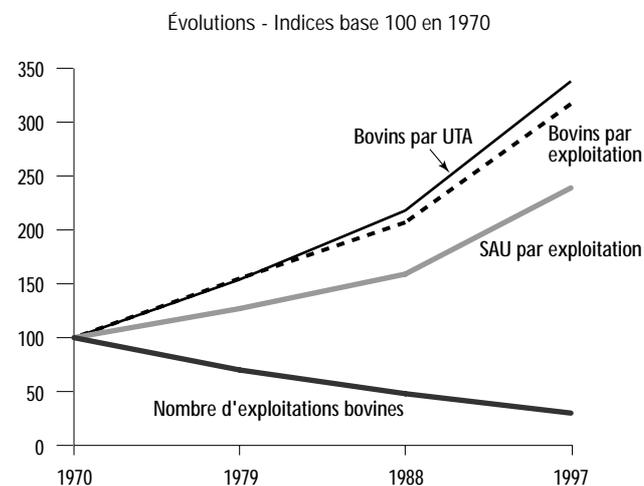
Les contraintes quantitatives imposées par le système des quotas à la production laitière depuis 1984 ont bouleversé la structure du cheptel bovin, marqué par la forte décapitalisation du cheptel laitier. Si le nombre global de vaches - laitières et allaitantes - n'a que faiblement décliné depuis, cette évolution résulte de deux mouvements inverses : la baisse importante du nombre de vaches laitières (34 % de l'effectif bovin total en 1970, 22 % en 1997) ; la progression continue du troupeau de vaches allaitantes (11 % de l'effectif bovin en 1970, 21 % en 1997). La filière lait connaît donc une situation de repli, tandis que la filière viande renforce sa place relative. Le troupeau allaitant a commencé à se substituer au troupeau laitier dans la seconde moitié des années quatre-vingt. Aujourd'hui, il l'a rattrapé en effectif. Il a progressé de 78 % depuis 1970, alors que le troupeau de vaches laitières a régressé de 39 %. Avec la réforme de la PAC de 1992, le mode d'attribution des subventions, couplées à la quantité et au type de cheptel détenu, a encouragé l'élevage des animaux à qualité bouchère. Les exploitations qui entrent dans la filière viande sont ainsi plus nombreuses que celles qui entrent dans la filière lait.

Les moyens humains des exploitations détenant des bovins se sont réduits à peu près à la même vitesse que le nombre d'exploitations : le nombre moyen d'unités de travail annuelles (UTA) par exploitation, de 1,65 en 1970, est passé à 1,55 en 1997. La part salariée de la main-d'œuvre, qui était de 10 % en 1970, est inférieure à 7 % en 1997. C'est donc de plus en plus sur la main-d'œuvre familiale que

repose l'activité dans les exploitations d'élevage bovin. Enfin, la productivité de la main-d'œuvre a considérablement progressé, puisque le nombre total de bovins par UTA a été multiplié par trois et demi (12 bovins en 1970 et 42 en 1997) et que la superficie agricole par UTA a été multipliée par trois (graphique 2).

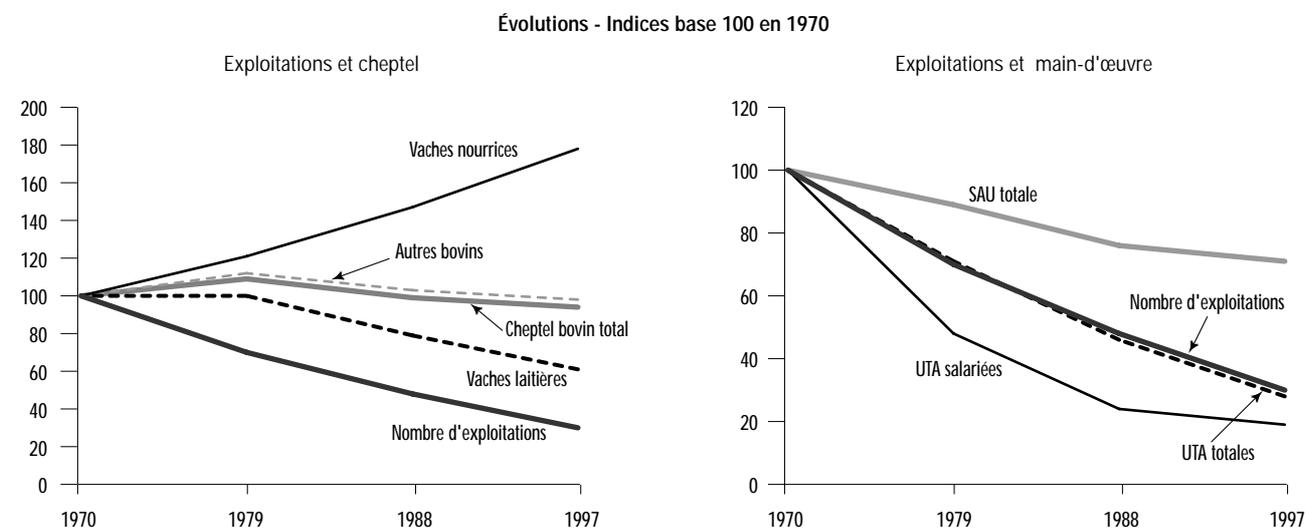
Dans toutes les régions françaises, l'élevage bovin a connu les mêmes évolutions : réduction du nombre d'exploitations, augmentation de la taille des élevages (SAU, cheptel), diminution de la main-d'œuvre totale, progression du nombre de bovins par UTA. La seule différence notable porte sur le rythme de progression du troupeau de vaches allaitantes : il a été multiplié par 5 dans l'Est, par 4,6 dans le Nord, et par 3,2 dans le Grand Ouest.

Graphique 2
Main-d'œuvre des exploitations bovines :
une productivité multipliée par 3,5 en trente ans



Sources : AGRESTE - Recensements généraux de l'agriculture 1970, 1979, 1988 et enquête structure 1997

Graphique 1
Les exploitations bovines en France de 1970 à 1997



Sources : AGRESTE - Recensements généraux de l'agriculture 1970, 1979, 1988 et enquête structure 1997

du chef d'exploitation participe à l'activité bovine dans 46 % des élevages laitiers, à hauteur d'un peu plus de la moitié de son temps. Dans les exploitations allaitantes, la famille participe dans 40 % des cas, et à hauteur de 42 % de son temps.

Sur les exploitations laitières, le travail apparaît très spécialisé dans cette activité, quelle que soit la dimension du troupeau. Petits ou grands, les troupeaux laitiers absorbent en effet les trois quarts du travail total effectué sur l'exploitation.

En revanche, en élevage allaitant, le travail agricole consacré à la production bovine dépend de l'importance du cheptel, et du degré de spécialisation de l'exploitation dans cette production, sachant qu'elle coexiste souvent avec des activités de labours. Le taux de travail dans l'atelier bovin croît nettement avec la taille du troupeau, entre ceux de moins de 40 vaches nourrices, souvent détenus par des exploitations de polyculture et élevage, et les grands troupeaux spécialisés de 60 vaches et plus (tableau 2).

D'un bassin de production à l'autre, les tendances sont assez semblables. Seul le Nord se distingue, car il compte beaucoup de personnes travaillant à temps partiel dans l'activité bovine (graphique 1). Les actifs permanents sont presque tous employés à temps plein sur les exploitations agricoles, mais ils consacrent à peine la moitié de leur temps à

l'activité bovine. Dans le Nord, l'élevage laitier ou allaitant reste plus qu'ailleurs associé à d'autres activités. Les exploitations bovines ont souvent une activité diversifiée, avec des productions du sol intensives et des cultures de vente variées (lin, pomme de terre, betterave...). Par ailleurs, le recours à de la main-d'œuvre salariée est nettement plus fréquent dans le Nord que dans le reste de la France.

Peu de salariés dans la production bovine

À peine 7 % des exploitations bovines emploient en 1998 un salarié agricole. Globalement, la main-d'œuvre salariée ne dépasse pas, en nombre de personnes comme en nombre d'UTA, 4 % de la main-d'œuvre des ateliers bovins. La production bovine emploie ainsi beaucoup moins de salariés que les autres activités agricoles. En 1997, sur l'ensemble des exploitations agricoles françaises, les salariés permanents fournissaient en effet 12 % des UTA totales (et les salariés saisonniers 9 %)1.

Bien que très minoritaire par rapport à la main-d'œuvre familiale, la main-d'œuvre salariée est importante, car elle participe nettement à la croissance des exploitations. Si elle ne représente pas 3 % des besoins en main-d'œuvre dans les plus petits ateliers bovins,

1. L'enquête cheptel bovin de 1998 ne fournit pas d'information sur la main-d'œuvre saisonnière des élevages.

Tableau 2
L'activité laitière est plus exigeante en main-d'œuvre

Moyennes par exploitation bovine	Main-d'œuvre permanente totale de l'exploitation			Main-d'œuvre permanente de l'atelier bovin		
	Nombre d'actifs	Nombre d'UTA	UTA par actif	Nombre d'actifs	Nombre d'UTA	UTA par actif
Ensemble	1,91	1,49	0,78	1,75	1,07	0,61
Par type d'élevages						
Élevages laitiers	2,09	1,76	0,84	1,94	1,34	0,69
Élevages allaitants	1,77	1,33	0,75	1,61	0,90	0,56
Par bassin de production						
Grand Ouest	1,87	1,48	0,79	1,70	1,05	0,62
Centre allaitant	1,88	1,50	0,80	1,81	1,01	0,56
Sud-Est et Sud-Ouest	1,90	1,43	0,75	1,68	0,96	0,57
Est	2,04	1,55	0,76	1,83	1,13	0,62
Nord	2,22	1,98	0,89	1,82	0,95	0,52
Par taille du troupeau						
1 à 19 vaches	1,59	1,05	0,66	1,44	0,66	0,46
20 à 39 vaches	1,78	1,37	0,77	1,64	0,97	0,59
40 à 59 vaches	2,19	1,84	0,84	2,40	1,63	0,68
60 vaches et plus	2,64	2,32	0,88	2,42	1,77	0,73

Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

elle atteint et dépasse les 10 % dans les exploitations détenant les plus gros troupeaux. Au-delà de 60 vaches, 22 % des exploitations laitières font travailler un ou plusieurs salariés ; 17 % des exploitations allaitantes en font autant. Sauf dans ces grands élevages où les salariés se consacrent exclusivement à l'atelier bovin, la main-d'œuvre salariée n'est pas, en général, spécifiquement bovine. Les salariés ne sont pas des « vachers », mais plutôt des « hommes à tout faire ». L'emploi salarié augmente avec la taille des élevages mais, contrairement à la main-d'œuvre familiale, pas au profit de l'activité bovine.

Enfin, le travail salarié est plus important, à dimension de main-d'œuvre égale, dans les systèmes allaitants. Les élevages de vaches nourrices qui ont recours à la main-d'œuvre salariée emploient en moyenne 1,5 salarié, contre 1,1 dans les exploitations laitières. Les grandes exploitations laitières ont généralement des dimensions suffisantes pour justifier des associations telles que le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) ou d'autres sociétés déclarées ou de

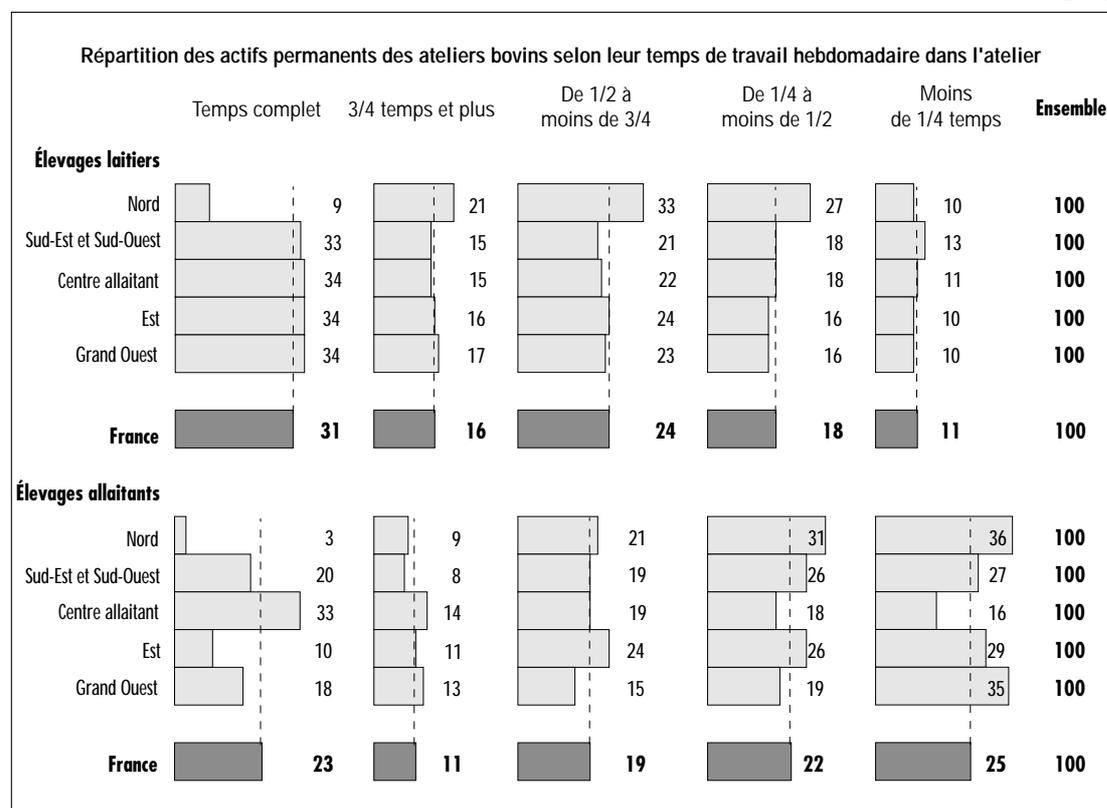
fait. Ces groupements permettent de limiter les risques pour les coexploitants, mais aussi d'associer les conjoints. L'emploi de salariés supplémentaires n'est alors pas toujours nécessaire. Les systèmes allaitants ne sont pas aussi souvent aptes à développer de telles associations.

L'émergence des formes sociétaires

En agriculture, les formes sociétaires ont progressé de 6 % l'an entre 1988 et 1997. Elles regroupent 31 % des exploitations bovines détentrices d'un troupeau d'au moins 20 vaches, et 40 % de la main-d'œuvre présente dans ces exploitations. Dans les élevages laitiers, plus exigeants que les allaitants en terme de travail, les formes sociétaires regroupent 38 % des exploitations d'au moins 20 vaches et 47 % de la main-d'œuvre correspondante. Pour les étables laitières atteignant et dépassant 60 vaches, la forme sociétaire devient la règle générale (87 %). Mais le statut individuel reste nettement dominant pour toutes les exploitations de taille inférieure (graphique 2).

Graphique 1
Dans le Nord, très peu d'actifs s'occupent à temps complet de l'élevage bovin

En %



Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Le nombre d'actifs permanents engagés dans l'atelier bovin et le taux d'implication dans cette activité s'accroissent nettement en passant du statut d'exploitation individuelle à celui d'EARL, et surtout de GAEC (tableau 3). En élevage laitier, le pourcentage d'actifs travaillant à temps complet pour l'atelier bovin passe de 63 % dans les exploitations individuelles, à 76 % dans les EARL et 81 % dans les GAEC. Dans les élevages allaitants, il

passé de 52 % dans les exploitations individuelles, à 72 % dans les EARL ou les GAEC.

La productivité du travail croît avec la taille du troupeau

Plus le cheptel est important, plus la productivité du travail est forte. Traduite par le nombre de vaches conduites par UTA consacrée aux bovins, la productivité croît de plus de moitié entre les troupeaux de 20 à 39 vaches et les troupeaux dépassant 60 unités (tableau 4).

L'un des facteurs de cette meilleure productivité est la dimension même des troupeaux. Dans les élevages les plus importants, les éleveurs disposent d'un plus grand nombre d'animaux à un stade de croissance donné : ils peuvent agrandir la taille des lots, en particulier durant la période hivernale. La conduite du cheptel est ainsi facilitée et les pratiques d'élevage uniformisées. La taille des lots triple entre les troupeaux de moins de 20 vaches et ceux dépassant 60 unités. Cela limite l'accroissement du nombre de lots par exploitation : de 2,0 dans les petits troupeaux, il passe à 4,7 en moyenne dans les plus grands. Un autre avantage indéniable est le maintien du nombre de lots en charge par UTA dans les systèmes laitiers, que l'on sait gros consommateurs de travail (tableau 4).

Tableau 3
GAEC et EARL : une main-d'œuvre plus nombreuse et plus engagée dans l'activité bovine

Moyennes par exploitation	Main-d'œuvre permanente des ateliers bovins		
	Élevages laitiers	Élevages allaitants	Ensemble
Exploitations individuelles			
Nombre d'actifs	1,85	1,66	1,74
Nombre d'UTA	1,50	1,19	1,33
UTA par actif	0,81	0,72	0,76
EARL			
Nombre d'actifs	2,19	2,20	2,20
Nombre d'UTA	1,91	1,90	1,91
UTA par actif	0,87	0,86	0,87
GAEC			
Nombre d'actifs	2,95	2,85	2,92
Nombre d'UTA	2,69	2,52	2,64
UTA par actif	0,91	0,88	0,90
Ensemble			
Nombre d'actifs	2,09	1,77	1,93
Nombre d'UTA	1,76	1,33	1,54
UTA par actif	0,84	0,75	0,80

Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

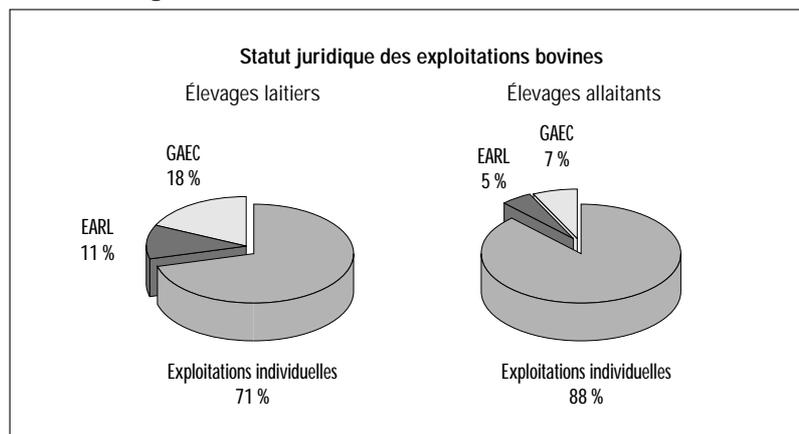
La stabulation libre se développe

La productivité du travail croît avec la taille des cheptels, mais aussi logiquement avec l'amélioration des outils de production. Dans l'équipement des bâtiments d'élevage, ces dernières années, la stabulation entravée connaît un fort recul, au profit de la stabulation libre (encadré p. 34).

La pratique de la stabulation entravée disparaît plus particulièrement en système laitier, pour des raisons d'organisation et de rationalisation du travail. C'est désormais la stabulation libre qui domine pour les troupeaux laitiers (56 % des exploitations), alors que la stabulation entravée reste la plus utilisée en élevage allaitant.

La pratique de la stabulation entravée décroît fortement lorsque le troupeau s'agrandit. Si 59 % des troupeaux de moins de 20 vaches la pratiquent, 28 % seulement des exploitations de taille supérieure l'utilisent. Pour les plus grands troupeaux, la stabulation libre devient la règle (graphique 3).

Graphique 2
Trois élevages laitiers sur dix sont sous forme sociétaire



Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Quelques définitions utilisées dans l'enquête cheptel

Vache : femelle de l'espèce bovine ayant vêlé au moins une fois. On distingue traditionnellement deux grands types de troupeaux de vaches : le troupeau « laitier » et le troupeau « allaitant ». Les vaches laitières sont avant tout mises à la reproduction pour produire du lait destiné à la consommation humaine (lait, crème, beurre, fromage etc.). Les vaches allaitantes (ou nourrices) sont destinées à la production de viande, qu'il s'agisse de « veau sous la mère », de jeune bovin, de bœuf ou de génisse.

Bâtiment d'élevage : caractérisé à la fois par une construction, des équipements annexes fonctionnellement liés à la construction et un ensemble d'animaux élevés.

Étable entravée : ensemble couvert où sont attachés les animaux durant toute la période de stabulation.

Stabulation libre : les animaux sont en liberté sur un espace composé d'une aire de repos, toujours couverte, et d'une aire de parcours (ou aire d'alimentation et d'exercice). Celle-ci est soit couverte, soit extérieure au bâtiment (couloir linéaire ou forme géométrique variable).

Le « Centre allaitant » utilise encore beaucoup la stabulation entravée (graphique 4). Mais, là comme ailleurs, cette pratique recule quand augmente la taille du troupeau. Entre 20 et 39 vaches, 60 % des élevages laitiers ou allaitants l'utilisent ; au-delà de 39 vaches, un tiers des allaitants et 17 % seulement des laitiers. L'élevage en plein air apparaît comme un choix indépendant de la taille du troupeau. Le plein air est naturellement plus utilisé pour les troupeaux allaitants que pour les troupeaux laitiers qui doivent être traités tous les jours. Les conditions climatiques rudes et les sols peu porteurs le rendent particulièrement difficile dans l'Est de la France. En revanche, dans les régions plus clémentes de l'Ouest et du « Centre allaitant », les conditions climatiques permettent de laisser les troupeaux dehors en hiver (graphique 4).

PMPOA : un tiers des travaux engagés fin 1998

Dans le cadre des textes relatifs à l'environnement, les exploitations agricoles doivent mettre en place certaines prescriptions techniques pour leurs bâtiments d'élevage. Le Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) réglemente la mise aux normes progressive du parc de bâtiments des élevages les plus importants, ceux qui dépassent certains seuils exprimés en unité de gros bétail (UGB). La durée de ce programme était de quatre ans au départ (1994-1998). Elle a été étendue à 1994-2001, compte tenu de la difficulté de réaliser tous les projets dans les temps prévus initialement. Le PMPOA prévoit notamment la modification des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées et souillées ; la réalisation des ouvrages de stockage permettant de stocker les déchets et de respecter les durées imposées et les bonnes pratiques d'épandage ; la réhabilitation des ouvrages existants ; l'adaptation de la fertilisation ; la modification des pratiques d'épandage ; etc.

Lors de l'enquête cheptel bovin de décembre 1998, les éleveurs ont été interrogés sur la situation de leur élevage quant à la mise aux normes imposée par le PMPOA. Les élevages laitiers, plus intensifs dans leur conduite que les exploitations allaitantes, sont aussi plus nombreux à entrer dans le champ d'application de ce programme : quatre sur dix, en moyenne, en décembre 1998. Dans le Grand Ouest, zone laitière mais aussi zone de productions animales intensives diverses (élevage

Tableau 4
Dans les grands élevages, un actif à temps plein pour 37 laitières ou 51 nourrices

En nombre

Indicateurs de productivité selon la taille du troupeau	Élevages laitiers	Élevages allaitants
Vaches/UTA bovine		
1 à 19 vaches	14,4	16,2
20 à 39 vaches	24,8	30,3
40 à 59 vaches	30,7	39,1
60 vaches et plus	36,8	50,8
Bovins/lot hivernal		
1 à 19 vaches	11,5	11,4
20 à 39 vaches	19,8	21,9
40 à 59 vaches	26,0	28,9
60 vaches et plus	36,5	41,6
Lots/exploitation		
1 à 19 vaches	2,0	1,5
20 à 39 vaches	3,2	2,8
40 à 59 vaches	4,0	3,7
60 vaches et plus	4,7	4,7
Lots/UTA bovine		
1 à 19 vaches	2,3	2,6
20 à 39 vaches	2,5	2,8
40 à 59 vaches	2,5	2,9
60 vaches et plus	2,2	2,9

Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

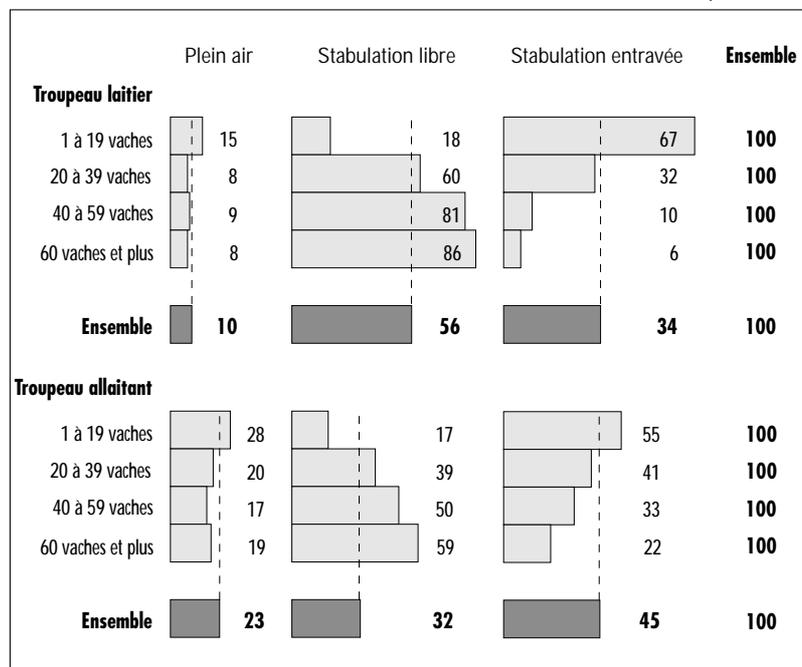
porcin, avicole...), les élevages laitiers sont plus souvent qu'ailleurs au-dessus des seuils. Sur dix éleveurs laitiers de 20 à 39 vaches, quatre doivent mettre leurs bâtiments en conformité dans l'Ouest, contre deux sur le reste du territoire. De 40 à 59 vaches, le PMPOA touche près des trois quarts des éleveurs laitiers dans l'Ouest, contre six sur dix ailleurs. À partir de 60 vaches, il s'applique à la quasi-totalité des éleveurs de grands troupeaux laitiers (graphique 5).

En élevage allaitant, un tiers des exploitations d'au moins 20 vaches, contre la moitié en sys-

tème laitier, doivent mettre aux normes leurs bâtiments. Pour les grands troupeaux allaitants de plus de 60 nourrices, la part des éleveurs concernés n'excède pas les deux tiers. Les éleveurs se sont également prononcés, en décembre 1998, sur les travaux qu'ils avaient alors engagés, ou prévus, dans le cadre du PMPOA (tableau 5). Parmi ceux qui savaient être dans son champ d'application, un sur cinq avait terminé les travaux de mise aux normes nécessaires ; un sur trois avait des travaux en cours de réalisation. Les éleveurs étaient 40 % à avoir entrepris la démarche dans le Sud, mais seulement 20 % dans le Nord. Pour la majorité des élevages dans le champ de la mesure, cependant, les travaux de mise en conformité restaient de l'ordre du projet.

Graphique 3
Hivernage en stabulation libre pour les grands troupeaux

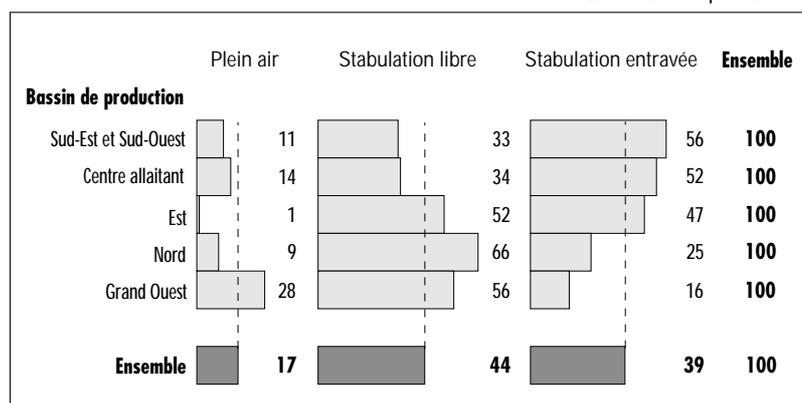
En % des exploitations



Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Graphique 4
Le Centre allaitant et le Sud privilégient toujours la stabulation entravée

En % des exploitations



Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Peu d'investissements prévus pour l'extension des troupeaux

Outre ces mises aux normes réglementaires, certains éleveurs, au regard de la situation actuelle de leur atelier bovin, envisagent d'investir dans les années à venir. Les enjeux sont multiples et variés : extension de leurs troupeaux, amélioration de leurs conditions de travail et prise en compte du bien-être animal. Ces investissements répondent à une dynamique de développement des exploitations, qui favorise les grosses structures au détriment des petites qui ont tendance à disparaître. Logiquement, les groupements d'exploitations (GAEC et EARL), disposant de plus de moyens, de motivations et de projets que les exploitations individuelles, sont donc les plus concernés : trois sur dix ont des projets d'investissement, contre deux exploitants individuels sur dix.

Bridés par les quotas, les éleveurs laitiers ne peuvent accroître leurs troupeaux que dans le cadre de restructurations laitières. Et même dans ce cadre, la croissance du cheptel est limitée par la hausse continue de la productivité des vaches laitières. Selon l'Onilait, les quotas moyens des exploitations individuelles pérennes n'auraient progressé entre 1995 et 1998 que de 2 %, ceux des EARL de 3 % et ceux des GAEC de 5 %. Pour les exploitations individuelles et les EARL, cela est nettement inférieur à l'amélioration moyenne des rendements, estimée sur la même période à 5 % à partir des résultats du contrôle laitier.

Dans ces conditions, seuls 6 % des éleveurs laitiers envisagent d'investir dans les cinq ans à venir en vue d'agrandir leur troupeau, et ce

quelles que soient la taille initiale de leur cheptel et la productivité de leur main-d'œuvre.
Les élevages allaitants ne sont pas soumis

aux mêmes contraintes de quotas que les élevages laitiers et l'activité n'est pas limitée par une quelconque hausse de la productivité animale. Dans les années passées, entre 1993 et 1997, les troupeaux allaitants pérennes de plus de 3 vaches nourrices ont connu une croissance moyenne de 13 %. Celle-ci a été favorisée par la mise en place des programmes de préretraites des exploitants agricoles, qui ont libéré des surfaces pour l'agrandissement des exploitations pérennes. Depuis, la population des éleveurs allaitants s'est rajeunie, et en l'absence de nouvelles préretraites, les disponibilités pour des agrandissements éventuels se sont fortement réduites. Toutefois, selon les projections faites par l'Institut de l'élevage, les capacités d'agrandissement des exploitations allaitantes atteindraient encore, en moyenne, 2 % l'an pour la décennie 1997-2007.

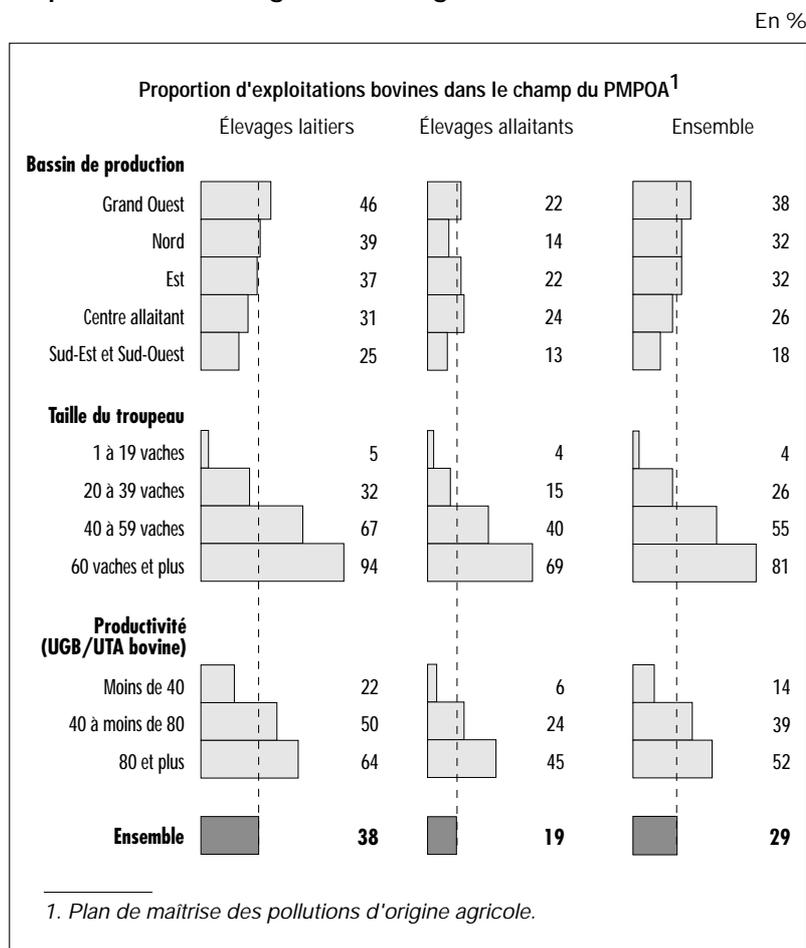
Ces perspectives ne semblent pas cependant être suffisantes pour susciter davantage de projets d'investissement que dans les systèmes laitiers. Seuls 4 % des éleveurs allaitants sont intéressés dans le cadre d'une extension de leur troupeau. Comme pour les élevages laitiers, ce résultat ne dépend ni de la taille du troupeau ni de la productivité du travail. Plusieurs explications peuvent être avancées. La première tiendrait à la situation financière des exploitations allaitantes qui limiterait leurs possibilités d'investir. La seconde serait une pause après la forte croissance du cheptel dans la dernière décennie, qui n'a pu se faire qu'avec des investissements importants. Dans cette région typiquement allaitante qu'est la Bourgogne, par exemple, les surfaces d'étables construites annuellement ont quasiment doublé entre le début et le milieu des années 1990. Enfin, une autre explication serait une mise en attente des investissements afin de voir venir la nouvelle PAC, dans une conjoncture médiocre depuis la crise de la vache folle.

Tableau 5
PMPOA : une mise en conformité à l'état de projet dans bien des élevages

Situation de l'élevage par rapport aux mises aux normes du PMPOA ¹ (en décembre 1998)	En nombre et %			
	Élevages laitiers		Élevages allaitants	
Élevage non soumis à obligation (car en dessous des seuils)	70 400	62	91 400	81
Élevage soumis à obligation	43 100	38	21 700	19
- Travaux déjà réalisés	9 500	9	4 000	3
- Travaux en cours de réalisation	6 000	5	1 800	2
- Travaux en projet	25 200	22	13 200	12
- Ne souhaitant pas faire de travaux ²	2 400	2	2 700	2
Ensemble	113 500	100	113 100	100

1. Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole.
2. Pour des raisons diverses, en particulier cessation d'activité prévue.
Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Graphique 5
La mise aux normes des bâtiments s'applique à la quasi-totalité des grands élevages laitiers



Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Un éleveur sur cinq à la recherche d'un meilleur équilibre travail - cheptel

La proportion des éleveurs laitiers qui envisagent d'investir pour améliorer leurs conditions de travail croît peu avec la dimension du troupeau : un sur cinq pour les détenteurs de 20 à 39 vaches laitières, un sur quatre pour les détenteurs d'au moins 60 vaches. Cela traduit bien l'équilibre travail - troupeau - bâtiment existant dans ce système laitier à faible

expansion des cheptels. Néanmoins, pour les troupeaux dont la charge de travail dépasse 80 UGB par UTA consacrée aux bovins, trois éleveurs sur dix forment des projets d'investissements.

En revanche, dans les systèmes allaitants où la croissance des troupeaux a été forte ces dernières années, provoquant l'alourdissement des charges de travail, plus le troupeau est important, plus les éleveurs souhaitent investir pour améliorer leurs conditions de travail. La part de ceux qui ont des projets en ce sens passe de 5 % pour les troupeaux allaitants de moins de 20 vaches nourrices, à près d'un tiers pour les troupeaux de 60 nourrices et plus (graphique 6).

Le besoin d'améliorer le bien-être animal est un autre motif d'investissement, retenu par un éleveur bovin sur dix. Dans le Sud et l'Est notamment, les éleveurs s'y montrent sen-

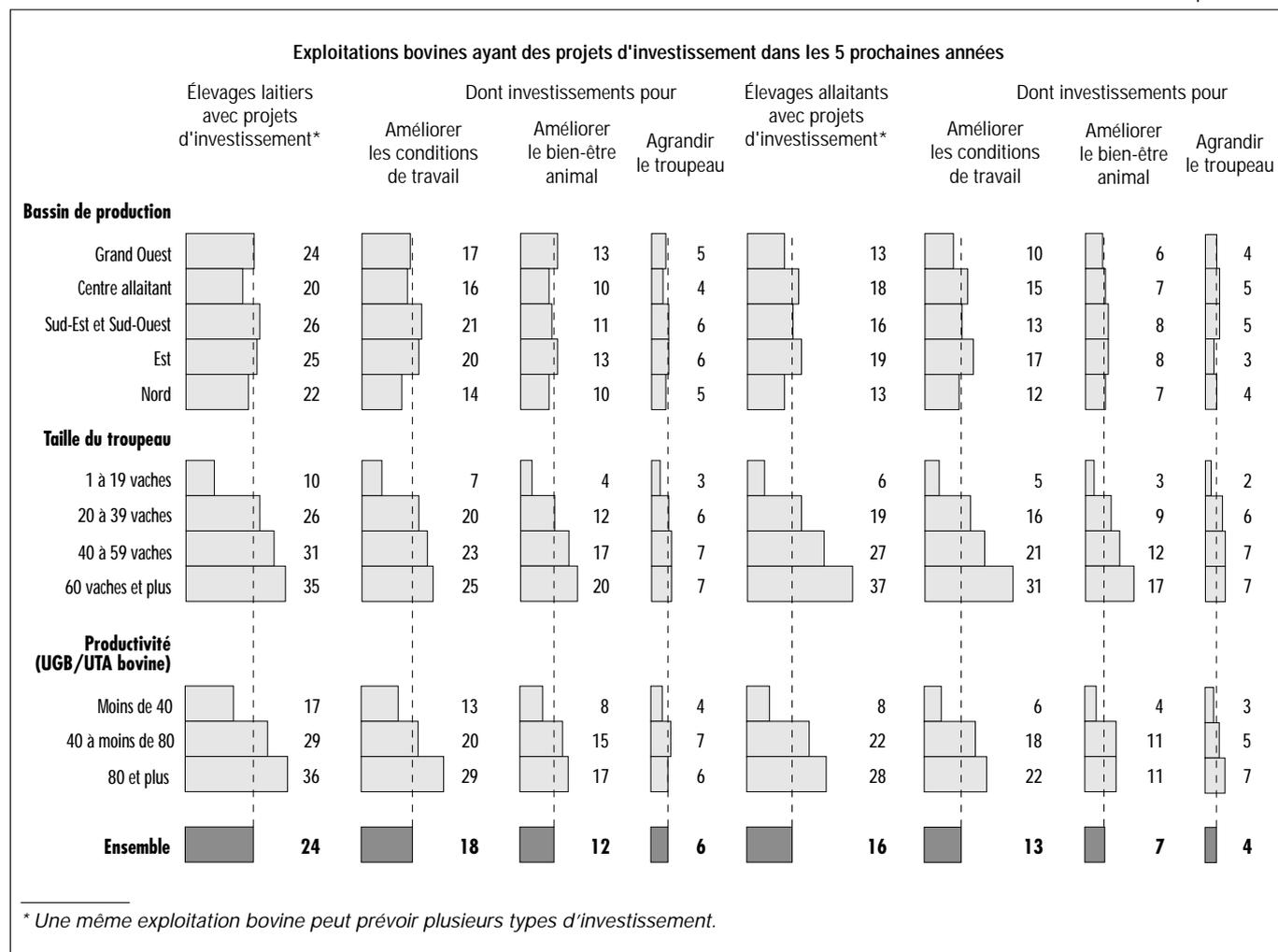
sibles. Ce besoin peut être couplé avec celui d'investir pour agrandir le troupeau. L'un et l'autre motif peuvent s'expliquer par le fait que dans ces deux bassins, l'Est et le Sud, les investissements ont été en retrait au cours des années précédentes par rapport à ceux des autres zones de production.

Les investissements prévus dans les cinq ans, qu'ils soient justifiés par l'extension du cheptel, l'amélioration des conditions de travail ou celle du bien-être animal, se répartissent, dans les exploitations laitières, à parts égales entre l'aménagement des constructions déjà existantes, et leur extension ou la création de nouveaux bâtiments. En revanche, dans les systèmes allaitants, appelés à une plus forte croissance, les projets de nouvelles constructions sont plus fréquents que ceux d'aménagement des bâtiments anciens.

Graphique 6

Les projets d'investissement visent d'abord à améliorer les conditions de travail

En % des exploitations



Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

L'avenir incertain des petits troupeaux de moins de 20 vaches

Un troupeau bovin sur trois n'atteint pas la dimension de 20 vaches : un sur quatre en élevage laitier, mais près d'un sur deux en élevage allaitant. La quasi-totalité de ces petits troupeaux appartiennent à des exploitations individuelles, dirigées par des éleveurs qui sont, en moyenne, de huit ans et demi plus âgés que leurs homologues détenteurs d'un troupeau d'au moins 20 vaches (tableau 6). La pérennité de ces petits élevages n'est pas assurée : d'après l'enquête structure, en dessous de 20 vaches, les deux tiers des exploitations laitières et allaitantes dont le chef a plus de 55 ans ont une succession incertaine ou non assurée en 1997, contre moins de la moitié pour les exploitations de taille supérieure. Ces exploitations de fin de carrière sont de petite dimension physique : en moyenne 28 hectares de SAU pour 13 vaches en activité

laitière, 24 hectares et 9 vaches en activité allaitante. Leur main-d'œuvre est exclusivement familiale. Le taux de travail agricole est faible : il ne dépasse pas 0,75 UTA par actif permanent, contre plus de 0,8 dans les autres élevages. La part du travail agricole qui est consacrée aux bovins est également plus faible que dans les autres élevages : 70 % contre 80 % en système laitier, 60 % contre 75 % en système allaitant.

La majorité de ces petits éleveurs hivernent leurs troupeaux en stabulation entravée. Ils sont même plus de 80 % dans ce cas chez les éleveurs laitiers du « Centre allaitant », du Sud et de l'Est, plus des deux tiers chez les éleveurs allaitants de ces mêmes régions. En revanche, la stabulation entravée est en net recul dans le Nord, au profit de la stabulation libre, et dans l'Ouest, au profit du plein air. Dans cette zone, en dessous de 20 vaches, un troupeau laitier et deux troupeaux allaitants sur trois hivernent en plein air.

La mise aux normes des bâtiments d'élevage ne s'applique pas à l'immense majorité de ces petits éleveurs, la taille de leurs troupeaux ne justifiant pas de tels investissements. De plus, ceux qui seraient dans le champ du PMPOA, sachant que leur succession est plus qu'incertaine et que leur activité risque de cesser dans quelques années, peuvent préférer en attendant si cela s'avère nécessaire, verser la taxe « pollueur-payeur ».

Par ailleurs, 7 % seulement des petits éleveurs ont un projet d'investissement dans les cinq ans à venir, motivé trois fois sur quatre par la volonté d'améliorer leurs conditions de travail. L'extension du troupeau n'est évoquée que dans un projet sur quatre en production laitière, et un projet sur trois en production allaitante.

Tableau 6

Des troupeaux de moins de 20 vaches sur de petites unités familiales

Moyennes par exploitation	Élevages laitiers		Élevages allaitants	
	Moins de 20 vaches	20 vaches et plus	Moins de 20 vaches	20 vaches et plus
Âge du chef d'exploitation (ans)	53	44	54	46
SAU (ha)	28	72	24	84
Nombre de vaches	13	42	9	47
Nombre d'actifs permanents	1,7	2,2	1,5	2,0
Nombre d'UTA bovines	0,9	1,5	0,6	1,2
Nombre d'UTA totales	1,3	1,9	1,0	1,6
<i>Dont UTA familiales</i>	<i>1,2</i>	<i>1,8</i>	<i>0,8</i>	<i>1,5</i>

Source : AGRESTE - Enquête cheptel bovin de décembre 1998

Éléments bibliographiques

SALAÜN Y., FRAYSSE J.-L. (1999), « La main-d'œuvre des élevages porcins : des différences d'efficacité sensibles ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 40, juin, pp. 35-45.

FRAYSSE J.-L., MICHAUD D. (1997), « Bâtiments d'élevage bovin et environnement : beaucoup de progrès à faire ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 13, mars, pp. 3-11.

CASTEL-FIAT F. (1997), « L'élevage bovin se réoriente vers la viande de 1990 à 1995 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 13, mars, pp. 13-23.